



Département de
l'instruction
publique,
de la culture et
du sport



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Vice-présidentes Mesdames Céline Merad-Malinverni (DIP) et Isabelle Mili (IUFE)

**Séance du Groupe de coordination (GDC)
Mercredi 29 novembre 2017 de 17h00 à 19h00
Salle PM 234
PV adopté**

Personnes présentes : Céline Merad Malinverni ; Isabelle Mili ; Sophie Canellini ; Michel Oris ; Jean-Luc Boesiger ; Sebastien Donatelli ; Greta Pelgrims ; Anne Sgard ; Roland, Emery ; Greta Pelgrims (GP) ; Olivier Maulini ; Rémy Kopp ; John Kummer ; Juan Rigoli ; Laurent Vité ; Raphaël Fornallaz ; Waël Almoman ; Emilia Costes Madeira.

Personnes excusées : Dominique Bruxelles (remplacée par M. S. Donatelli) ; Renato Bortolotti (remplacé par M. JL Boesiger) ; Maria-Teresa Perez Bacque ; Anne-Perréard-Vité.

1. Adoption de l'OJ
 2. Adoption du projet de PV du 21 juin 2017
 3. Point FEP
 - Mise en place de la FEP 2.0
 4. Point MESP:
 - DAS suppléants – mandat et comité de programme
 - Reconnaissance
 - Composition de la commission enseignement – stage – emploi de la MESP.
 5. FORENSEC:
 - Quotas et disciplines ouvertes
 - Reconnaissance des disciplines spécifiques secondaire II
 6. TRANVERSAL:
 - CAS FT
-

La séance est ouverte à 17H00 par les co-présidentes.

1. Adoption de l'OJ

L'OJ est adopté. Un point de divers est ajouté, sollicité par la Famco, sur les stages et les visites CROAL.

Une réponse par courriel a déjà été communiquée sur ce point, mais la Famco souhaite que celui-ci soit abordé dans le cadre de la séance GDC, sous divers.

2. Adoption du projet de PV du 21 juin 2017

Le PV est adopté à l'unanimité des participants.



Informations des co-présidentes communiquées à travers les différents points abordés en séance.

3. Point FEP

Mise en place de la FEP 2.0.

Un point de situation est dressé, quant à la faisabilité du programme FEP renforcé sur 4 ans. Pour ce faire, il faudra répondre aux différentes demandes exprimées. Le projet d'une FEP élargie devrait être finalisé au 19 décembre, présenté à la directrice de l'institut en janvier 2018, puis à la Conseillère d'Etat.

Les différents aménagements nécessaires auront des incidences systémiques qui devront être prises en compte dans la mesure où une FEP élargie ne peut être réalisée à prix constant.

- Surcoût d'encadrement des FT plus important (exemple du stage filé en 1^{ère} année) ;
- Surcoût BSEP2/BSEP3...entre autres...

Face à un projet de Master qui risque de ne pas aboutir, la position de Swissuniversities (HEP) et de la CDIP est restée prudente et n'a pas fait ressortir de position tranchée.

La SPG rappelle qu'un groupe de travail a réalisé un rapport qu'il a ensuite soumis à la CIIP. Ce rapport a été présenté à la conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE). Il en ressort 3 points de vue :

1. La majorité des personnes pensent que 3 ans de formation ne suffisent pas ;
2. Une proportion moins importante pense que c'est l'affaire des politiques ;
3. Une minorité pense que 3 ans de formation suffisent

4. Point MESP

5. Point MESP

- Edition ponctuelle d'un DAS domaine enseignement spécialisé– plan d'étude, mandat et comité de programme.

Face à la pénurie d'enseignants spécialisés, le DIP (OMP) a fait la demande de mise en place d'un DAS, qui n'écarte toutefois en rien l'obligation de faire la MESP pour toute personne se destinant à exercer dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Ce comité de programme étudie, entre autres, la faisabilité de cette formation. Ainsi, il importe que le règlement d'études soit attentif aux conditions d'admissions, qui sont :

- Etre en possession d'un master ou d'une licence universitaire pré Bologne dans un domaine adjacent à l'enseignement spécialisé ;

Etre au bénéfice de deux ans minimum d'expérience professionnelle en responsabilité (à travers des remplacements de longue durée ou des suppléances ou des expériences professionnelles en tant qu'enseignant spécialisé ou enseignant dans des contextes pédagogiques, ou équivalent). Ce DAS s'adresse donc à des personnes qui ont un parcours professionnel avéré dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Ce DAS ne s'adresse pas aux détenteurs d'un CCEP, pour qui un parcours MESP aménagé a été conçu.

Pour l'OMP, les personnes correspondant au profil pour la formation sont au nombre de 13. Pour l'AGOEEER, c'est avec davantage de personnes à former qu'il faut compter.



- Composition de la commission enseignement – stage – emploi de la MESP
Une rencontre s'est tenue avec le Président de l'Agoeer, Monsieur Pierre Coucourde.
Le Président de l'ARC, Monsieur Pierre-Yves Duparc, siègera au sein de la commission enseignement/stage/emploi de la MESP, comme représentant de l'Agoeer.
Toutefois le travail avec Marc Chapelle se poursuivra dans la mesure où il sera le représentant de l'employeur.
L'ensemble des membres du GDC approuve cet objet.

- Reconnaissance MESP
L'élaboration du dossier de demande de reconnaissance est terminée. Il va être envoyé à la Conseillère d'Etat.

5. FORENSEC:

- - Quotas et disciplines ouvertes
Les disciplines ouvertes et les quotas seront connus en janvier 2018. Des discussions se tiennent actuellement sur les besoins de la Forensec et l'ouverture tous les 2 ou 3 ans pour certaines disciplines. L'objectif pour 2018 est d'ouvrir un maximum de disciplines, avec pour buts :

- Renforcement dans les disciplines où il y a pénurie chronique (allemand, mathématiques, français) ;
- Ouverture des inscriptions au 15 janvier 2018

Au sujet des quotas, ceux-ci tiendront compte des CSDS et des nouveaux arrivants.

- Reconnaissance des disciplines spécifiques secondaire II
Certaines disciplines spécifiques au secondaire II pourraient finalement être reconnues au même titre que les disciplines faisant l'objet d'un diplôme combiné. En effet, elles ne peuvent être enseignées au secondaire I, ce qui ne permet pas, dans le cas d'espèce, d'entrer dans le cadre du diplôme combiné reconnu en tant que tel par la CDIP du binôme secondaire I et II. Une modification du règlement sera toutefois nécessaire. L'informatique et la philosophie restent des disciplines secondaires II qui ne peuvent faire l'objet d'une reconnaissance actuellement. Quant aux disciplines « genevoises » (économie, droit, par exemple), elles ne peuvent pas non plus faire l'objet d'une reconnaissance par la CDIP.

6. TRANSVERSAL

Cas FT

Olivier Maulini, président du Comité de programme projet, a rencontré certaines difficultés pour réunir les membres du comité de programme-projet, dont la disponibilité était restreinte.

7. DIVERS

Un point sollicité par la Famco et portant sur l'évaluation des stages et des visites dans les CROAL, n'est pas traité dans le cadre de cette séance du Groupe de coordination. En effet, l'instance adéquate pour ce faire est le Comité de programme Forensec.

Le mandat de la Commission Emploi Stage Forensec est bientôt terminé. Il sera présenté au prochain GDC.

La séance est levée à 18h30.